

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 
ID : 974-249740101-20250701-2025_075_BC_10-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2025

Nombre de membres en exercice : **16** **L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TRENTE JUIN** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en
Nombre de présents : 12 salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
Nombre de représentés : 4 présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre d'absents : 0

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_075_BC_10
Modernisation de la Zone Artisanale
de Le Port – actualisation du plan de
financement prévisionnel

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Irchad OMARJEE
- Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR -
Mme Vancssa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry
HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel
PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
24 juin 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
07/07/2025

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme
Denise DELAVANNE procuration à Mme Mélissa COUSIN - Mme Laetitia
LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Bruno DOMEN
procuration à M. Philippe LUCAS

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20250701-2025_075_BC_10-DE



BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2025

AFFAIRE N°2025 075 BC 10 : MODERNISATION DE LA ZONE ARTISANALE DE LE PORT – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Le Président de séance expose :

En tant que gestionnaire des zones d'activités économiques, le Territoire de l'Ouest est en passe de réaliser les travaux de modernisation de la zone en 2026.

Le Territoire de l'Ouest a ainsi engagé les études de maîtrise d'œuvre pour la modernisation de la Zone Artisanale afin de répondre à des besoins en termes de requalification de voiries et de réseaux, d'éclairage public, de création de stationnements et de restructuration de l'espace public notamment.

La Zone Artisanale est desservie par le rond-point du [REDACTED] via la RN4 A.
L'emprise du projet représente une surface de 91 184 m².



La préparation de chantier interviendra en juillet 2025 pour une période de trois mois, le démarrage des travaux est prévu pour le mois d'octobre 2025. La réception des travaux est programmée en décembre 2026

Pour information, les coûts de travaux sont estimés, en mai 2025, phase PRO, à 4 283 449,83 euros HT soit 4 647 543,07 euros TTC.

Ces coûts de travaux concernent uniquement la tranche ferme de l'opération, le Territoire de l'Ouest se laisse la possibilité d'affermir les tranches conditionnelles qui pourront faire l'objet d'une demande de subvention ultérieure auprès du FEDER.

Les coûts de maîtrise d'œuvre sont de 249 268,93 euros HT soit 270 456,79 euros TTC

Cette programmation financière sert d'assiette au calcul de la demande de subvention faite auprès de la Région Réunion dans le cadre de la fiche action n° 1.3.20 *Modernisation des zones d'activités économiques* du programme européen FEDER d'un montant de 4 532 718,76 euros HT se répartissant comme suit :

Financement prévisionnel (hors foncier)		
Part FEDER* <i>Travaux + MOE</i>	70 %	3 172 903,13 €
Part Région* <i>Travaux + MOE</i>	10 %	453 271,88 €
Total Subventions	80%	3 626 175,01 €
Part TCO	20%	906 543,75 €
TOTAL	100%	4 532 718,76 €

*la subvention maximale FEDER et Région (Contrepartie Nationale) est basée sur 80% des dépenses éligibles HT.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/06/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 12/06/2025.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
 Oui l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le Plan de financement prévisionnel de l'opération modernisation de la Zone Artisanale de Le Port s'élevant à 4 532 718,76€ HT ;
- **VALIDER** la participation financière du Territoire de l'Ouest en tant que maître d'ouvrage de l'opération à hauteur de 906 543,75€ HT ;
- **S'ENGAGER** à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;
- **AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
 Le Président de séance
 Emmanuel SERAPHIN
 Président